



Compte-rendu de la séance **du Conseil Municipal** **du 25 mai 2018**

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, CLAUSSMANN Marie-Rose, DIEMER Annie, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BAUR Michel, BERNHARDT Michel, BRUN Etienne, HOFMANN Richard, KRATZ Lucien, LEJEUNE Denis, MEYER Jean, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel

Absents excusés : Mme SCHAUB Anne
M. BERNHARDT Rémy

Pouvoirs : Mme SCHAUB Anne a donné procuration à Mme DIEMER Annie
M. BERNHARDT Rémy a donné procuration à M. le Maire BERNHARDT Michel

Secrétaire de séance : Mlle KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

1. Avis du Conseil Municipal concernant la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour le projet d'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet (délibération n° 15/2018)

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour le projet d'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet, et notamment les dates de ladite enquête du 4 avril au 11 mai 2018 inclus,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2018 modifiant l'arrêté susmentionné du 12 mars 2018,

Vu l'arrêté préfectoral du prolongeant la durée de cette enquête jusqu'au 17 mai 2018,

Vu le dossier du projet d'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg dite GCO (Grand Contournement Ouest de Strasbourg),

Vu l'intervention de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal s'exprime à l'unanimité contre le projet d'Autoroute.

2. Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) (délibération n° 16/2018)

Vu la présentation faite par Monsieur KRATZ Lucien,

Le débat du Conseil Municipal concernant les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) s'est axé autour des points suivants :

- Le Conseil Municipal soulève le fait qu'il ne comprend pas la pertinence de la distinction entre l'aire urbaine de Strasbourg et les 10 autres Communes. De plus, les membres du Conseil considèrent qu'il peut être préjudiciable d'interdire totalement la publicité numérique sur les 10 Communes en dehors de l'aire urbaine de Strasbourg.

3. Demande de subvention de l'école élémentaire (délibération n° 17/2018)

Vu la demande de subvention d'un montant de 152,56€ formulée par l'école élémentaire pour l'échange franco-allemand dans le cadre du projet Frieden-Freiheit-Freundschaft concernant les classes de CE2 et CM1 (17 enfants résidants à Breuschwickersheim),

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- De verser les 152,56€ de subvention à l'école élémentaire (pour : 13 ; contre : 1 ; abstention : 1)

4. Travaux d'abattage d'arbres au terrain de football (délibération n° 18/2018)

Vu les résultats du diagnostic phytosanitaire des arbres se trouvant aux abords du terrain de football selon lesquels 2 saules pleureurs sur les 5 doivent être abattus car dangereux,

Vu les propositions réceptionnées en Mairie ,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de faire faire l'abattage des deux arbres avec essouchage à 1315€ HT.
- de laisser le bois au FCB qui s'occupera de l'enlèvement sous un délai de 15 jours et qui pourra librement en disposer. (pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

5. Adhésion à l'Amicale des Maires des Communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole (délibération n° 19/2018)

Vu la présentation effectuée par Monsieur le Maire,

Vu le montant de la cotisation annuelle fixée pour Breuschwickersheim à 281,80€ pour 2018,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- D'adhérer à l'Amicale des Maires des Communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole (pour : 10 ; contre : 2 ; abstention : 3)

6. Adhésion de principe au groupement de l'Eurométropole de Strasbourg concernant la mise en œuvre du règlement général protection des données (RGPD) (délibération n° 20/2018)

Vu l'entrée en vigueur du règlement général protection des données (RGPD) ce 25 mai 2018,

Vu la proposition d'une mutualisation de cette thématique entre les Communes membres chapeauté par l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu que le RGPD prévoit que « les administrations, sociétés et associations traitant des données à caractère personnel, mais aussi leurs prestataires et sous-traitants, sont désormais pleinement responsables de la protection des données qu'ils traitent. Il leur appartient d'assurer la conformité au RGPD de leurs traitements de données personnelles tout au long de leur cycle de vie et d'être en mesure de démontrer cette conformité. » (source : site CNIL),

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de l'Eurométropole de Strasbourg pour la protection des données personnelles. (pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

7. Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil (délibération n° 21/2018)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil Municipal ou Communautaire, ou du Comité directeur, ainsi que les arrêtés et décisions du maire ou du président ; cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 sur la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements.

Les actes d'état civil doivent également être reliés, suivant l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le Centre de gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public ; la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion.

Les prix appliqués seront fixés dans le marché de services. La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont supportés forfaitairement par chaque membre du groupement. Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil ;
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

8. Créations de postes (délibération n° 22/2018)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de répondre à différentes problématiques, Monsieur le Maire propose la création des postes suivants :

- un emploi de responsable de l'agence postale communale à temps non complet de 20h/semaine, correspondant au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe vu l'avancement de grade de Madame TOUSSAINT Carine.
- un emploi d'agent polyvalent du bâtiment, des espaces verts et de la voirie à temps complet, correspondant au grade d'adjoint technique territorial vu le départ annoncé par l'un des agents du service technique.
- un emploi d'agent chargé de l'entretien de diverses salles communales à temps non complet de 9h/semaine, correspondant au grade d'adjoint technique territorial.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer :
 - à compter du 1^{er} janvier 2018, un emploi de responsable de l'agence postale communale à temps non complet de 20h/semaine, correspondant au grade de adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe vu l'avancement de grade de Madame TOUSSAINT Carine.
 - à compter du 1^{er} juin 2018, un emploi d'agent polyvalent du bâtiment, des espaces verts et de la voirie à temps complet, correspondant au grade d'adjoint technique territorial.
 - à compter du 1^{er} juin 2018, un emploi d'agent chargé de l'entretien de diverses salles communales à temps non complet de 9h/semaine, correspondant au grade d'adjoint technique territorial.
- De supprimer le poste d'adjoint administratif territorial actuellement occupé par Madame TOUSSAINT Carine.
- De demander au Maire d'effectuer les démarches correspondantes et de prendre les arrêtés de nomination en conséquence.
(pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Autres informations et comptes-rendus :

- Compte-rendu par Monsieur le Maire des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal :

1. Droit de préemption urbain

N° de la DPU	Date de réception	Adresse concernée	Références cadastrales	Superficie	Nom du propriétaire/vendeur	Nom des acheteurs	Montant	Avis du Maire
DPU n° 1/2018	28/03/2018	20 rue des Violettes	Section 27 parcelle 199/133	486 m ²	Mme SCHAEFFER Christine	M. et Mme GHANMI Nouridine (Achenheim)	182 155,50 €	Renonciation à l'exercice du droit de préemption

2. Signature de marchés

Monsieur le Maire a signé durant la période allant du 16 mars 2018 à ce jour, les marchés suivants :

Date	Objet	Entreprise	Montant TTC
4/04/2018	Fourniture d'un antimousse et fongicide	BTP LA FONTAINE	143,00€
11/04/2018	Fourniture de 600 kg de gravier concassé split pour le pourtour du blason	VIOLA	210,00€
11/04/2018	Sortie d'études	JOSY	800,00€ à la charge de la Commune pour le transport
17/04/2018	Pince de ramassage des ordures (pour l'EMS en remplacement de celle perdue lors du nettoyage de printemps)	ADELYA/ALSAPRO	30,54€
17/04/2018	Fourniture de diverses peintures pour les bâtiments, les boiseries...	SPE	941,71€
19/04/2018	Branchement éclairage public rue d'Osthoffen	BOUYGUES	1830,48€
23/04/2018	Fourniture de divers produits pour entretien et fonctionnement des machines d'espaces verts (huiles, graisse, bobines...)	SHELLER	270,16€
27/04/2018	Acquisition de deux présentoirs pour l'accueil de la Mairie	UGAP	284,32€
27/04/2018	Réalisation d'un audit énergétique de tous les bâtiments communaux (remboursé à 100% par le biais d'une subvention a posteriori)	SBE	4800,00€
11/05/2018	Acquisition de deux étagères pour l'école élémentaire	IKEA	130,00€
23/05/2018	Déplacement du luminaire sur la façade de la salle polyvalente (avec fourniture matériel type goulotte...)	HEIDE Electricité	356,40€

Monsieur le Maire précise que depuis le dernier Conseil Municipal aucune décision n'a été prise dans les autres domaines délégués.

- **Informations diverses :**

- **Comptes-rendu et autres informations :**

- Commission Voirie du 7 mai 2018 : présentation des retours de l'Eurométropole concernant les comptages sur les voies communales et des études menées au sujet des travaux de sécurisation de la voirie. Des études complémentaires ont été sollicitées.
- Commission Affaires culturelles et sportives du 14 mai 2018 : discussions au sujet des conventions entre la Commune et les différentes associations, préparation desdites conventions qui seront présentées aux membres du Conseil prochainement.
- Information concernant les interventions en cours au niveau de la déchèterie concernant l'eau stagnante sur la parcelle derrière BATIBOIS.
- Mise en place de panneaux complémentaires pour matérialiser l'interdiction des PL de plus de 7,5t dans la rue d'Ittenheim (uniquement direction Ittenheim) et la rue d'Osthoffen (dans les deux sens) en amont du carrefour rue Principale/rue d'Ittenheim.
- Information concernant la petite enfance par Doris Ternoy : consultation en cours pour le renouvellement des délégations de service public pour le multi accueil et le périscolaire.
- Information concernant le dépassement de la voiture garée au 25 rue Principale.

- **En cours et à venir :**

- Enquête Publique concernant les mises en conformité des PLU dans le cadre du GCO actuellement en cours (du 14 mai au 14 juin 2018 inclus).
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 18 juin 2018 à 19h00 en Mairie.
- Une réunion publique aura lieu le mardi 19 juin 2018 à 19h00 à la salle polyvalente de Breuschwickersheim au sujet du PLUI.
- La réunion de la Commission Communale des Impôts Directs est prévue le mercredi 20 juin 2018 à 19h00 (convocations remises ce jour).

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h25.